Règlement « Grand jeu de la Saint Patrick »

Article I :

Hello-web, hébergé au sein de la Coopérative d'Activités COOPILOTE,10 AVENUE LEON BLUM 25200 MONTBELIARD, SARL SCIC – N° SIRET : 44298140300078 – Code APE : 7022Z – TVA Intra. : FR86442981403, organise exclusivement sur Internet, un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Grand jeu spécial Saint-Patrick » qui se déroulera du 15/03/2019 et se terminera le 27/03/2019 à 19h inclus.
Le présent Jeu est régi dans son intégralité par les dispositions définies dans le présent règlement auquel tout participant se soumet (ci-après dénommé le « Règlement »).

ARTICLE II :
Le Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France Métropolitaine, (ci-après dénommée le « Participant » ou collectivement les « Participants »). Ce jeu n'est pas ouvert aux personnes mineures (de mois de 18 ans). A cet égard, la Société Organisatrice pourra demander que soit apportée la preuve de la date de naissance du participant pour la remise de la dotation. Dans le cas contraire, la dotation ne sera pas considérée comme valable et ne pourra être attribuée ou livrée au gagnant.
La Société Organisatrice se réserve le droit de demander un justificatif d'identité/copie d'une pièce d'identité.
Sont expressément exclus du Jeu :
- Toute personne appartenant au personnel de la Société Organisatrice
- Toute personne mineure (âgée de moins de 18 ans)
La participation au Jeu est strictement personnelle et nominative. Une seule participation par personne sera acceptée. Toute participation additionnelle sera considérée comme nulle.
La participation au jeu vaut, de plein droit, et automatiquement, acceptation expresse et sans réserve par les participants notamment du présent Règlement.
En conséquence, le non-respect du présent Règlement, notamment des conditions requises de participation entrainera l'invalidation de la participation.

ARTICLE III :
Le Jeu débute 15/03/2019 à 19h et se terminera le 27/03/2019 à 19h inclus (heure de Paris), il se déroule sur le site « Bons Plans Luxeuil » à l'adresse suivante : http://bons-plans-luxeuil.fr/jeu-st-patrick-day

Pour participer au Jeu, les Participants doivent :
- Aller sur le site www.bons-plans-luxeuil.fr dans la rubrique « Jeu »
- Rechercher le nombre de « Leprechauns » (voir visuel en Annexe) présents dans la visite 360°
- Envoyer la réponse via le formulaire de jeu également présent sur la même page du site internet en indiquant : Nom, Prénom et âge. En cas de dysfonctionnement du formulaire, la réponse peut-être directement envoyée par courriel à l'adresse suivante : contact@bons-plans-luxeuil.fr

Parmi toutes les bonnes réponses, un tirage au sort sera effectué à la fin du jeu pour déterminer 5 gagnants.

ARTICLE IV :
Les dotations mises en jeu sont : 5 lots de 20 bouteilles (0,5litre chacune) de bière.

Les 5 Gagnants tirés au sort par la Société Organisatrice seront annoncés sur le site www.bons-plans-luxeuil.fr et averti leur gain via courriel.
Un seul lot sera attribué par Gagnant.
Les lots seront à retirer sur la commune de Luxeuil-les-Bains. Une livraison des gains est possible, dans un rayon de 10km au maximum autour de Luxeuil-les-Bains. Aucun envoi par voie postale ne sera effectué. Les gagnants disposent d'un délai de 1 mois pour retirer leur lot sur la commune de Luxeuil-les-Bains (70300 – Haute-Saône). Au-delà de cette période, il sera considéré comme ayant renoncé à son gain, et la dotation sera la propriété de la Société Organisatrice. Ces dotations ne pourront être attribuées sous une autre forme que celle prévue par le présent Règlement et ne pourra donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, visant notamment à obtenir la remise de sa contre-valeur en argent, sa modification, son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.
La Société Organisatrice se réserve toutefois la possibilité de remplacer la dotation par un autre lot de valeur équivalente ou supérieure en cas d'évènements indépendants de sa volonté comme une rupture de stock qui rendraient impossible la délivrance du lot, sans que cette substitution puisse engager la responsabilité de la Société Organisatrice.

ARTICLE VI :
La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu en cas de force majeure ou si des circonstances extérieures à la Société Organisatrice l'exigent et ce, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.
La participation par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet notamment en ce qui concerne l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet.
Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toutes atteintes. La connexion de toute personne au site ou à l'application et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.
Aussi, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de tout dysfonctionnement du réseau Internet, des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique empêchant le bon déroulement du Jeu. En cas de dysfonctionnement technique du Jeu, la Société Organisatrice se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou reporter et/ou d'annuler la période de Jeu au cours de laquelle ledit dysfonctionnement aura eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.
La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si les données relatives à un Participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée des serveurs pour une raison quelconque, etc.) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat, etc...).
En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :
· De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;

· De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/ fonctionnement du Jeu ;
· D'une défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
· De la perte électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
· Des problèmes d'acheminement ;
· Du fonctionnement de tout logiciel ;
· De conséquences de tous virus, bugs informatiques, anomalies, toute défaillance technique et matérielle ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu.
Plus généralement, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les Participants de la possibilité de participer au Jeu et/ou le gagnant du bénéfice de son gain. De même, tant la Société Organisatrice que ses prestataires ne sauraient être tenus pour responsables des éventuels incidents survenant à l'occasion de l'utilisation des lots, postérieurement à leur remise aux gagnants.

ARTICLE VII :
La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique, dans le cadre de la participation au Jeu.
Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs, de récupérer la dotation en cas de découverte de la fraude postérieurement à leur attribution et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs et/ou complices de ces fraudes.
Toute difficulté d'interprétation ou d'application de ce règlement sera tranchée par la Société Organisatrice.

ARTICLE VIII :
Le règlement est disponible sur le site www.bons-plans-luxeuil.fr

ARTICLE IX :
Les frais de connexion à Internet pour participer au jeu ne seront pas remboursés.
ARTICLE XI :

Toute difficulté d'interprétation ou d'application de ce Règlement sera tranchée par la Société Organisatrice dans le respect de la législation française. Tout comportement d'un Participant pouvant nuire à l'image de la Société Organisatrice et/ou contraire à l'ordre public et/ou aux bonnes mœurs pourra entraîner l'invalidation de la participation au Jeu dudit Participant. La Société Organisatrice pourra, de plein droit et sans préavis, exclure tout Participant n'ayant pas respecté le présent Règlement, procéder à l'annulation pure et simple de toutes dotations auxquelles ledit Participant pourrait prétendre.
Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent Règlement serait devenue nulle et non avenue par un changement de législation, une déréglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres clauses du présent règlement.

ARTICLE XII :
Le Jeu et le présent Règlement sont soumis exclusivement au Droit français. Dans l'hypothèse où le présent Règlement de Jeu ferait l'objet de traductions et qu'apparaît des différences entre ces versions et la version française du présent règlement, seule la version française fera foi.

Les tribunaux de la juridiction de Paris seront seuls compétents pour traiter de la survenance d'un litige relatif à la validité, l'application ou l'interprétation du présent Règlement.

Article XIII :

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : contact@bons-plans-luxeuil.fr ou par courrier à COOPILOTE,10 AVENUE LEON BLUM 25200 MONTBELIARD.

Annexe :

Visuel du Leprechaun :